

Date d'affichage : 13/04/2023

<p style="text-align: center;">COMMISSION DES JEUNES REUNION TELEPHONIQUE DU 12/04/2023</p>
--

Présents : MM. JC DAGBERT, P. LAVIGNON, C. FOURNIER,

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Coupe Défisports+ U15 – Journée du 08/04/2023

59567.1 CALAIS GRAND PASCAL/WATTEN. Match arrêté à la 56^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à Watten.
Homologué : CALAIS GRAND PASCAL 5 – WATTEN 0 par pénalité. Amende 30€ à Watten.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Mr C. Fournier